



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 54020

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les transferts de financements qui vont s'opérer en 2001 entre le budget de l'Etat et celui de l'assurance maladie. Dans le projet de loi de finances de l'Etat pour 2001, les crédits de prévention de l'alcoolisme affectés aux sections décentralisées et jusqu'alors inscrits au chapitre 47-15-40 ont été supprimés purement et simplement. Au-delà de la menace qui pèse ainsi sur l'avenir du dispositif spécialisé des comités départementaux de prévention de l'alcoolisme, dont l'efficacité est reconnue, la suppression des crédits de prévention de l'alcoolisme ressemble fort à un renoncement de l'Etat sur une question majeure de santé publique. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre, lors du débat budgétaire, afin de doter, dans la loi de finances pour 2001, le chapitre 47-15-40 des moyens budgétaires nécessaires aux actions décentralisées de prévention.

Texte de la réponse

Les associations de prévention de l'alcoolisme, initialement financées sur des crédits d'Etat, sont financés à compter du 1er janvier 2001 par le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire (FNPEIS) géré par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), au terme d'un avenant à la convention d'objectifs et de gestion (COG) la liant à l'Etat. La ministre de l'emploi et de la solidarité s'est attachée, compte tenu de ce transfert, à ce que les subventions aux associations puissent être versées le plus rapidement possible afin de permettre aux structures, qui constituent un moyen d'action essentiel dans le dispositif de lutte contre l'alcoolisme, de poursuivre leur mission dans des conditions normales. Le Conseil d'administration de la CNAMTS du 10 avril 2001 a voté l'avenant sus-mentionné. En conséquence, les difficultés évoquées sont désormais aplanies. Les associations vont donc être très rapidement destinataires des subventions 2001.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54020

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2000, page 6552

Réponse publiée le : 25 juin 2001, page 3694